

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT POUR AVIS

**Dossier N°038: PROJET DE LOI RELATIF A LA SECURITE
NATIONALE**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Wendyllé Ambroise NIKIEMA**, rapporteur.

Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 27 avril de 11 heures 30 minutes à 13 heures 30 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO, 1^{re} Secrétaire de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi relatif à la Sécurité nationale.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le jeudi 20 avril 2023 sur le projet de loi. Au cours de cette séance, elle a relevé ses observations qui ont été reversées à la Commission saisie au fond par le député Wendyellé Ambroise NIKIEMA, désigné rapporteur. Celui-ci a effectivement pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les mercredi 19, jeudi 20, lundi 24, mardi 25 et jeudi 27 avril 2023, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail de la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la COMFIB.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté le compte rendu en quatre (04) points :

- audition des acteurs ;
- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article.

I.1. De l'audition des acteurs

En vue de recueillir les éléments nécessaires à l'examen du projet de loi, la CAEDS a auditionné des acteurs, les mercredi 19 et jeudi 20 avril 2023. Ceux-ci ont apporté des contributions qui ont éclairé les commissaires de la CAEDS lors de la séance d'audition du Gouvernement.

I.2. De l'audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par le Colonel-major Kassoum COULIBALY, le Colonel Boukaré ZOUNGRANA, et monsieur Mahamoudou SANA, respectivement Ministre de la Défense et des anciens combattants, Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, chargé de la sécurité.

L'exposé du Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- contenu du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAEDS, saisie au fond.

I.3. Du débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- l'évaluation de la mise en œuvre des lois citées dans l'exposé des motifs qui régissent la défense et la sécurité ;
- la réalisation d'une étude en droit comparé avant l'élaboration du projet de loi ;
- les principales conclusions du Forum national sur la sécurité tenu, du 24 au 26 octobre 2017 ;
- les types de prérogatives régaliennes de l'Etat pouvant être concédées au privé et les textes en vigueur y afférant ;
- les raisons de l'intégration de l'administration du territoire et des finances dans le domaine régalien de l'Etat et celles de l'exclusion de la législation et de la monnaie ;
- la non prise en compte de la guerre dans les mesures d'exception prévues à l'article 32 du projet de loi ;
- l'articulation entre la loi portant institution des Comités de veille et de développement (COVED) et le présent projet de loi ;
- les dispositions de l'article 27 du projet de loi qui excluraient les Burkinabè de l'extérieur ;
- la proposition de changement de l'intitulé du projet de loi en une loi d'orientation, au regard de son très faible degré de normativité ;
- la place des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) dans le présent projet de loi ;
- la place et le rôle du Centre d'excellence de la réflexion, de l'anticipation stratégique et de la prospective dans le présent projet de loi ;
- la différence entre les notions de « sécurité intérieure » et de « sécurité nationale » ;

- le mode de désignation des membres statutaires des Comités de paix et de sécurité de village ou de secteur ainsi que leur articulation avec les COVED implantés dans les mêmes localités au niveau de l'article 71 du présent projet de loi ;
- les dispositions prévues dans le projet de loi pour éviter un conflit de compétences entre les différentes structures et organes ;
- la place et le rôle des sociétés privées de sécurité au niveau de l'organe de coordination du renseignement, prévu à l'article 48 du projet de loi ;
- la place et le rôle des sociétés privées de sécurité dans la Sécurité nationale ;
- la constitutionnalité de l'article 32 du présent projet de loi ;
- l'omission de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC) dans les dispositions de l'article 64 ;
- l'évaluation de l'incidence financière du projet de loi ;
- les raisons du retard accusé dans la mise en œuvre de la recommandation de doter le Burkina Faso d'une Politique de sécurité nationale ;
- la différence qui existe entre l'organe de gouvernance de renseignement prévu à l'article 51 et l'organe de coordination du renseignement évoqué à l'article 57.

I.4. De l'examen du projet de loi article par article

Suite au débat général, les commissaires ont examiné le projet de loi article par article et y ont apporté des amendements.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

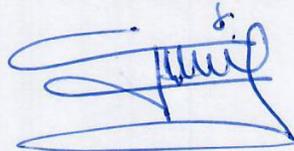
Ces échanges font ressortir que l'adoption du présent projet de loi permettra au Gouvernement de changer de doctrine en matière sécuritaire, en suivant une démarche holistique.

En outre, ce projet de texte s'inscrit dans une vision et une orientation stratégiques fondées sur une construction de l'action publique, sur la base d'un processus participatif et inclusif.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

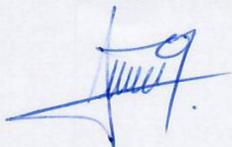
Ouagadougou, le 27 avril 2023

La Première Secrétaire



Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO

Le Rapporteur



Wendyllé Ambroise NIKIEMA

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER : le jeudi 20/4/2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
5.	DIALLO Daouda	Membre
6.	FOFANA Haoua	Membre

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : le jeudi 27/4/2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	TAPSOBA Issaka	Membre
4.	SAVADOGO Yacouba	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	LY HAMA	2 ^e Secrétaire
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
7.	KONE Diakalia	Membre
8.	DIALLO Daoudou	Membre
9.	FOFANA Haoua	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT